



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taux

Question écrite n° 74988

Texte de la question

M. Daniel Fidelin appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le dispositif de la TVA à 5,5 % appliqué aux travaux de rénovation et d'entretien dans le secteur du bâtiment. Ce dispositif arrive à échéance le 31 décembre 2005 et l'inquiétude monte notamment chez les artisans. Ne doutant pas que le Gouvernement se préoccupe de cette question, il souhaiterait obtenir des informations sur les négociations européennes et connaître au plus vite les décisions qui seront prises afin de ne pas déstabiliser ce marché, générateur d'une forte main-d'oeuvre.

Texte de la réponse

La directive communautaire n° 1999/85/CE du 22 octobre 1999 a autorisé les États membres à appliquer, à titre expérimental pour une durée de trois ans prorogée depuis jusqu'au 31 décembre 2005, un taux réduit de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à certains services à forte intensité de main-d'oeuvre. Les effets globalement bénéfiques de cette expérience, qui permet à la France d'appliquer le taux réduit de la TVA, notamment aux travaux portant sur les logements achevés depuis plus de deux ans, ont été établis. Dans le cadre des négociations relatives à la proposition de directive de la commission du 23 juillet 2003 sur le champ d'application des taux réduits, l'une des priorités du Gouvernement est donc d'obtenir la pérennisation des dispositions relatives aux services à forte intensité de main-d'oeuvre, dont les travaux de rénovation et de réparation dans les logements et les services d'aide à la personne. Le Gouvernement est fortement mobilisé sur le sujet, qui nécessite l'unanimité des 25 États membres de l'Union européenne, et informera la représentation nationale de l'avancement des négociations.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Fidelin](#)

Circonscription : Seine-Maritime (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74988

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 2005, page 9114

Réponse publiée le : 1er novembre 2005, page 10199